



Chers Signaciens, Chères Signaciennes,

Depuis Mars 2020, nous vivons une période compliquée. Entre les restrictions sanitaires, les recommandations gouvernementales et les directives préfectorales, on ne peut pas dire que nous ayons été aidés pour vous offrir toutes les animations que nous avions prévues.

Néanmoins, nous avons pu maintenir le rendez-vous avec le Père Noël pour le plus grand bonheur des enfants, la chasse aux œufs de Pâques qui s'est déroulée sous forme de rallye photos et la fête du village avec la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice.

Pour cette fin d'année, nous allons essayer de maintenir les animations d'Halloween et de Noël.

Toute l'équipe municipale s'efforce de maintenir tant que possible les animations pour faire vivre notre village.

Au plaisir de vous retrouver.

L'équipe Animation et Communication

Dans ce numéro :

Informations générales

Pages 2 à 3

ASAC

Pages 4 à 6

Commissions

Pages 7 à 8

Sauvons nos tombes

Pages 9 à 10

Comptes-rendus des conseils municipaux

Pages 10 à 12



**Responsable
de la publication**
Philippe FOURMY

Etat-civil

Naissances

Thalia HOMO, le 22 juin 2021,
Gabriel HERVÉ CHIVOT, le 12 août 2021,
Nous présentons tous nos vœux aux heureux parents.



Mariages

Cassandra JOLY et Elodie RAYMOND, le 17 juillet 2021,
Marion BUFFIÈRE et Florent BOURGUIGNON, le 31 juillet 2021,
Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



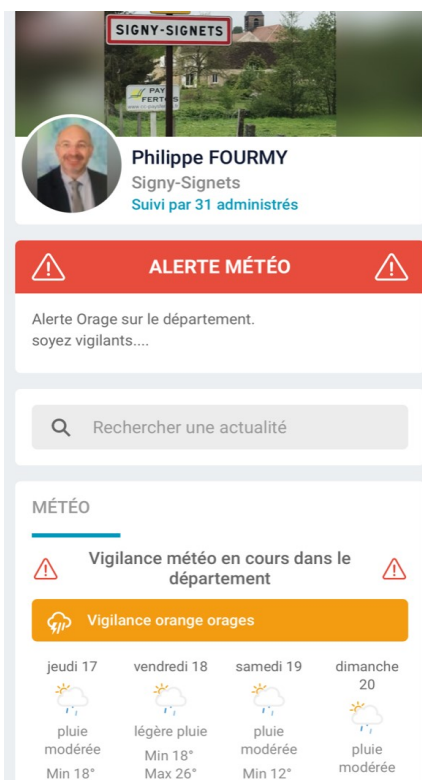
APPLICATION MAIRES ET CITOYENS

POURQUOI FAUT-IL ABSOLUMENT LA TÉLÉCHARGER ?

Cette application a pour but de faire vivre notre village, de rendre participatives certaines décisions de notre commune par le moyen de sondage, de vous avertir par le biais des alertes liées aux événements météorologiques, risques inondations, alerte accident, alertes, coupures d'eau ou d'électricité, des alertes travaux etc...

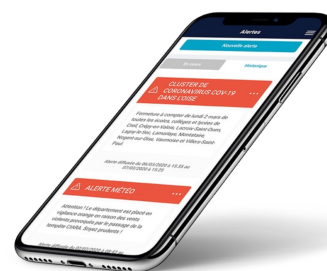
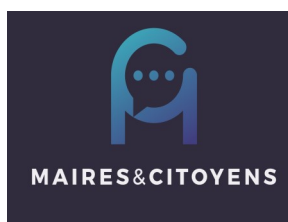
Mais aussi de vous tenir informés des différentes animations sur notre commune.

Cette application est téléchargeable via [Play store](#) ou bien [Apple store](#) mais aussi par le biais du QR code ci-dessous.



COMMENT S'INSCRIRE ?

- Saisissez le code postal : **77640**
- Sélectionnez : **Signy-Signets** et laissez-vous guider...



SEINE-MARNE
LE DÉPARTEMENT

SOS 3



POLICE NATIONALE

7 Astuces ... pour éviter les vols par ruse

Ne donnez jamais d'argent, ni de code secret... un policier ou un employé ne vous demandera jamais d'argent, ni de code secret, ni où vous cachez vos valeurs.

Gardez les numéros utiles sous la main... police, pompiers, numéros des compteurs, personne de confiance, etc.

Entretenez votre réseau social... sachez à qui demander de l'aide autour de vous !

Vous avez le droit de dire NON ! Vous n'êtes jamais obligé de laisser entrer quelqu'un chez vous, pas même un policier. En cas de doute n'ouvrez pas, demandez un nouveau rendez-vous et faites vous accompagner d'un proche.

Vérifiez qui sonne avant d'ouvrir... utilisez un (vidéo) parlophone, un judas, un entrebâilleur ou un code sonnette.

Soyez attentif au logo et à l'uniforme... chaque métier porte une tenue spécifique, ayez en tête la tenue officielle.

Exigez la carte de service... un policier ou un employé qui se présente chez vous dispose toujours d'une carte de service. S'il n'a pas de carte de service ou en cas de doute, refusez l'accès.

ASAC

PV de l'ASSEMBLEE GENERALE du vendredi 03 septembre 2021

Sur convocation émise le 10 août 2021, l'ASAC s'est réunie à 20 h 00 dans la salle des associations de Signy-Signets.

Etaient présents :

- 18 personnes dont 5 membres du bureau
- 27 adhérents ont donné pouvoir.
- Effectif de l'association 64 personnes – Quorum atteint l'AG peut se tenir

Mot d'accueil du Président

Le Président, Mr SCHOTS Thomas ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux adhérents présents et suite à un emploi du temps chargé, Monsieur le Maire s'est excusé de ne pas pouvoir y assister. La séance débute à 20 h 15. Le président espère qu'après une année complexe liée à la COVID que la situation s'arrangera pour les activités. Il informe que la brocante du village n'aura pas lieu cette année (initialement prévue le 12 septembre) et que le forum des associations se tiendra 12 septembre 2021 en la salle des fêtes de Sammeron de 13 h 30 à 18 h 00. Il rappelle que cette AG sera aussi l'occasion de réélire un nouveau bureau pour trois années.

Rapport d'activités

A ce jour, 64 personnes sont inscrites à l'ASAC.

Activité chorale :

Pour la saison 2020 / 2021 et pour cause de protocole sanitaire lié à la pandémie, la chorale n'a pas pu se réunir et donc il n'y a pas eu d'adhésion cette année.

Reprise de la chorale le mercredi 15 septembre 2021 de 20 à 21 h 00

Activité karaté:

17 adhérents en section « karaté », activité assurée par Mr MECREANT David, le mardi de 18 h 00 à 20 h 30 et exceptionnellement le jeudi (mêmes horaires).

La saison avait bien démarré avec de nouvelles adhésions mais l'activité a été interrompue par le respect du protocole sanitaire et donc les cours ont été dispensés en distanciel deux fois par semaine (mardi soir pour les petits et le mercredi soir pour les grands). En fin de saison, quelques passages de grades ont toutefois été fait après quelques cours sur le dojo.

La reprise du karaté est prévue le mardi 07 septembre 2021 de 18 h 15 à 20 h 15.

Activité randonnée:

47 adhérents en section « randonnée » en hausse de 8 personnes, activité assurée par Mr SAINSARD Gilles, le dimanche (matin ou journée dès 9 h 00) et le samedi à la journée une fois par mois (8 h 00).

L'activité a été maintenue toute la saison en respectant les gestes sanitaires en vigueur ce qui a permis d'effectuer 73 randonnées.

Nous avons aussi réalisé une semaine raquette en février, un week-end de l'Ascension à St Malo, une semaine de randonnée itinérante en août et une semaine de randonnée en étoile également en août dans le Cantal.

Le rapport d'activité est voté à main levée à l'unanimité.

Rapport financier

Monsieur Noël Culmet, trésorier de l'association présente les comptes détaillés des recettes et dépenses activité par activité ainsi que le budget de fonctionnement de l'ASAC. Le bilan financier est joint au PV de l'AG.

Le rapport financier est voté à main levée à l'unanimité.

Adhésions - cotisations:**Pour l'activité chorale :**

Le montant de l'adhésion à l'activité chorale reste inchangé cette année (voir PV AG 2020). Le coût de l'activité chorale est de 110 euros par choriste se décomposant en 25 euros d'adhésion à l'ASAC et 85 euros de rémunération de Monsieur Mr Ganchou, le chef de chœur.

Pour l'activité karaté:

Pas d'augmentation de l'adhésion pour cette saison. Pour les karatékas de la saison précédente qui ré-adhèrent, il a été décidé, suite au mauvais déroulement de la saison précédente (covid) qu'ils ne paieront que leur licence au coût de 37 euros. Pour un nouvel adhérent, le coût global est de 80 euros par karatéka se décomposant en 25 euros d'adhésion à l'ASAC, 37 euros de licence, 3 euros de participation à la ligue karaté et 15 euros de participation aux frais de route de David Mécréant, le professeur de karaté.

Pour l'activité randonnée:

Pas d'augmentation pour l'adhésion , soit 36 euros par randonneur se décomposant en 8 euros d'adhésion à l'ASAC et 28 euros de licence.

Le thème adhésions - cotisation est votée à l'unanimité.

Election du bureau

Du bureau sortant, deux personnes ne souhaitent pas renouveler leur mandat (Mr Culmet – trésorier et Mme Everaere Gill – secrétaire).

Madame Marguaritat Sylvie et messieurs Schots Thomas, Le Guidevais Marc et Sainsard Gilles font acte de candidature et sont élus à l'unanimité.

Le nouveau bureau se compose donc de :

- Mr Schots Thomas – Président
- Mr SAINSARD Gilles - Trésorier
- Mr Le Guidevais Marc – Trésorier adjoint
- Mme Marguaritat Sylvie - Secrétaire

Questions diverses :

- Pourquoi les tapis pour le karaté ne sont pas mis en place :

Les derniers cours de karaté se sont fait sans les tapis car il y a un problème de logistique (les tapis ont été déménagés pour les travaux de la salle et n'ont pas encore été rapportés à leur emplacement de stockage) et également un problème de leur mise en place avec l'estrade.

- Conditions d'application du passe sanitaire pour les activités de l'ASAC

- Karaté : Passe sanitaire pour les élèves de plus de 12 ans ou test PCR de moins de 72 heures. Cette mesure est également applicable aux personnes accompagnant les élèves.

- Chorale : Le chef de chœur n'a pas encore reçu de consigne. Le président et Mr le Maire demandent aux choristes de posséder un passe sanitaire ou un test PCR de moins de 72 heures.

- Randonnée : Cette activité n'étant pas classé comme ERP (établissement recevant du public) ne nécessite pas de contrainte particulière.

Nous remercions les adhérents pour leur participation active à cette assemblée ainsi que Mr le maire pour la subvention allouée à l'association.

Un compte rendu sera adressé à tous les adhérents par messagerie ou remis en mains propres. Les habitants de Signy-Signets pourront lire le compte rendu dans le prochain dialogue.

L'assemblée générale s'est terminée à 21 h 00.

REPRISE DES ACTIVITES DE L'ASAC

Inscriptions tout au long de l'année

SIGN' SIGN' CHORALE



Chef de chœur : Thierry GANCHOU

Répétition chaque mercredi de 20h00 à 21h00. Apprentissage par mémorisation des chants de répertoires variés (profanes, religieux, variétés). La connaissance du solfège n'est pas obligatoire. Une représentation annuelle a lieu chaque année, au mois de juin, à l'église du village.

Pour tous renseignements : Mme MARGUERITAT au 06-84-88-13-59

KARATE

Professeur : M. MECREANT.

Les cours sont assurés tous les mardis de 18h15 à 20h15 dans la salle polyvalente André VIET.

Pour tous renseignements : 06-31-95-42-70



RANDONNEES



Tous les dimanches matins dont une randonnée de journée par mois.

Pour tous renseignements : 06-17-60-38-47

C'ÉTAIT LA FÊTE !!

Du vendredi 10 au lundi 13 septembre s'est déroulée notre traditionnelle fête du village.

Cette année, nous avons pu vous proposer une retraite aux flambeaux et un magnifique feu d'artifice.

Sans oublier les tours de magie présentés par Cyril le Magicien d'Anim'Prod qui a réussi à déjouer la méfiance des spectateurs pour notre plus grand plaisir.

Entendre vos nombreux applaudissements synonymes des émerveillements des plus grands comme des plus petits a été le meilleur remerciement à tous nos efforts pour préparer ces moments de fête.

Nous vous remercions d'avoir été aussi nombreux. Nous espérons vous retrouver l'année prochaine pour partager avec vous ce merveilleux moment.

Un grand merci aussi à tous les bénévoles et membres de la municipalité qui ont aidé (toujours dans l'ombre ou sous le feu des projecteurs) à la réalisation de cette manifestation.

Toute l'équipe Animation et Communication



POINT SUR LES TRAVAUX RÉALISÉS

Voirie :

Les travaux de voiries au Hameau de Paradis (gravillonnage) sont terminés.

Une buse Ruelle Bonne sera changée fin Septembre.

L'affouillement du pont rue Hoche Minot a été remis en état.



Bâtiment :

Les travaux, dans le cadre de l'accessibilité des lieux publics, ont été effectués cet été à la mairie.



La Commission Travaux



SAUVONS NOS TOMBES

Introduction

Le temps efface les noms gravés dans la pierre, les tombes finissent par tomber en déshérence. Avec la disparition des sépultures, c'est toute la mémoire des anciens qui risque de tomber dans l'oubli.

GENEANET, site de Généalogie

Pour sauvegarder ce patrimoine essentiel au devoir de mémoire et permettre aux descendants de retrouver les tombes de leur famille, GENEANET a lancé en 2014 le PROJET « SAUVONS NOS TOMBES ».

Le but de ce projet ,auquel tout un chacun peut participer ,est de photographier les sépultures et les inscriptions qui y figurent puis de les mettre en ligne sur le site de Généanet.

Généanet, site Internet de généalogie, dont le site est à Paris, a été créé en 1996. Il propose une base de données alimentée par les participants et à destination du public. **Le fonctionnement du site est collaboratif** et les données mises en ligne par ses membres sont consultables gratuitement par toute personne intéressée.

⇒ 20 000 contributeurs ont répondu à l'appel de Généanet.

⇒ Plus de 4 millions de tombes ont ainsi déjà été sauvées !

Fort du succès des précédents, le 11^{ème} week-end « Sauvons nos tombes » a eu lieu du 21 au 23 mai 2021. Cette campagne menée simultanément par tous les utilisateurs de Généanet est une manière d'aider les généalogistes qui n'ont pas la possibilité de venir dans ces lieux et de sauvegarder des informations qui pourront être utiles à chacun.

« Sauvons nos tombes », c'est aussi un projet international qui se développe dans des dizaines de pays : Allemagne, Belgique, Canada, Espagne, Etats-Unis, Pays-Bas, Portugal, Slovénie, Suisse, Suède...



Dans la Commune de SIGNY-SIGNETS

Le projet de photographier les sépultures dans le cimetière de Signy-Signets, dans le cadre de cette opération « Sauvons nos tombes » précédemment expliquée, a été présenté à Monsieur le Maire qui a donné son approbation confirmée par un courrier.

C'est au moment de la fête de la Toussaint 2020 que les sépultures de notre cimetière ont été photographiées : photo de la tombe entière et autant de photos que nécessaire pour que les détails soient bien visibles. Le travail d'indexation est toujours en cours. Il consiste à préciser les noms, prénoms, dates de naissance et de décès de chaque défunt. Peuvent être ajoutés un (ou plusieurs) détail sur la vie de chaque individu...Métier...Mention « Mort pour la France »...Médaille militaire ou de mérite...Noms des parents en cas de célibat...Nom de jeune fille...Nomination (Maire, instituteur, curé, président d'association)...Le tableau est complété par le nom du conjoint ou de la conjointe.

Rappel : les photos sont à la disposition de tous les internautes **gratuitement** et **sans contrepartie**.

Généanet, qui tient à faire respecter les lieux de mémoire, a préparé un **Guide de Bonnes Pratiques** à destination des photographes :

- Respecter la tranquillité des lieux et l'état des pierres tombales
- Ne pas marcher sur les tombes
- Ne pas prendre de photos des tombes récentes
- Ne pas déplacer les fleurs et objets déposés

POUR ACCEDER AU SITE :

- entrer l'adresse www.geneanet.org
- pour trouver le cimetière de Signy-Signets,
- cliquer sur **PROJETS** puis **CIMETIERES**
- « descendre » jusqu'à **CIMETIERES PHOTOGRAPHIES** et cliquer sur **LISTE DES CIMETIERES**
- sélectionner : **FRANCE, SEINE-ET-MARNE** et enfin **SIGNY-SIGNETS**



Toute personne ayant des renseignements fondés peut apporter sa collaboration **pour parfaire l'indexation**.

Conclusion

Terminons par cette citation de Claude Laignal : « On pense à tort que le cimetière est l'endroit où tout finit, alors qu'on y trouve parfois la trace qui va faire que tout commence ».

Mme Marie-Thérèse NAJAR



Compte-rendu du conseil municipal du 17 mai 2021



L'an deux mille vingt et un, le lundi 17 mai à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle Polyvalente, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY, Maire.

Etaient présents : Philippe FOURMY, Marc LE GUIDEVAIS, Cassandra JOLY, Thomas SCHOTS, Olga BROUSSOLLE, Catherine LE ROY, Virginie LELOIR, Inna OTSO, Nathalie GUENAL, Mathieu HERVE, Hervé ROUSSEAU, Myrienne COTTRET, Aline LEMOINE.

Absents : Morgane LAISSAC, Brice LAGRANGE.

Secrétaire : Marc LE GUIDEVAIS.

1 - DEMANDE DE SUBVENTION FER 2021 - REMPLACEMENT DE LA CLOCHE DE L'ÉGLISE

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Équipement Rural 2021 a pour objet le remplacement de la cloche de l'église pour un montant de travaux estimé à 21.595,01 € H.T.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR Approuver les travaux.

Il précise que les demandes de subvention vont être sollicitées auprès

du Conseil Régional d'Ile de France et de la DRAC.

Le Conseil Municipal s'engage :

- sur le programme définitif et l'estimation de cette opération,
- à réaliser le contrat dans un délai maximum de deux à compter de la date de signature de la convention.
- à assurer la prise en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien éventuelles de cette opération,
- à ne pas commencer les travaux avant l'approbation du Conseil départemental,

- à maintenir la destination des équipements financés pendant au moins dix ans,

- s'engage à inscrire cette action au budget de l'année 2021,
- à ne pas dépasser 70 % de subventions publiques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Compte-rendu du conseil municipal du 2 juillet 2021



L'an deux mille vingt et un, le vendredi 2 juillet à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle des Associations, en séance publique, sous la présidence de M. Philippe FOURMY, Maire.

Etaient présents : Philippe FOURMY, Marc LE GUIDEVAIS, Cassandra JOLY, Thomas SCHOTS, Catherine LE ROY, Morgane LAISSAC, Mathieu HERVE, Hervé ROUSSEAU, Myrienne COTTRET.

Absentes excusées et représentées : Nathalie GUENAL représentée par Hervé ROUSSEAU, Inna OTSO représentée par Philippe FOURMY, Virginie LELOIR représentée par Marc LE GUIDEVAIS.

Absents : Brice LAGRANGE, Aline LEMOINE.

Secrétaire : Marc LE GUIDEVAIS.

M. le Maire demande l'autorisation de rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

Acquisition d'un chargeur pour le tracteur New Holland T4020.

La demande est acceptée à l'unanimité.

1 - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. le Maire propose la Décision Modificative n°1 afin de réajuster les

comptes pour les modifications suivantes :

- Paiement en double de la facture Qualiconsult,
- Remboursement RPI,
- Mauvaise imputation documents P. L U.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR Approuver la Décision Modificative n°1.

2 - CONTRAT PHOTOCOPIEUR MAIRIE

Le contrat de location actuel du photocopieur de la mairie prend fin en janvier 2022. Une nouvelle proposition de la Société DFM a été soumise pour la location d'un matériel plus récent à un tarif équivalent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR :

- Accepter la proposition de la société DFM pour la location du nouveau photocopieur CANON IRAC3725i à 184 € HT par mois en remplacement du CANON IRAC3325i.
- Démarrer le contrat au 1^{er} septembre 2021 pour une durée de 21 trimestres.

3 – COUPE DE BOIS DANS LA FORÊT COMMUNALE – ETAT D'ASSIETTE 2021

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M. Renaud PICOT de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en lisière du Bois de la Barbèterie relevant du Régime Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR :

- Approuver l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2021 présenté ci-après,
- Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,
- Pour les coupes inscrites, préciser la destination des coupes réglées et non réglées et leur mode de commercialisation,
- Informer le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-après ;

ETAT D'ASSIETTE :

Parcelle (unité de gestion)	Surface (à désigner)	Type de coupe	Coupe prévue ou non (a)	Vente intégrale
15	0,32	Sécurisation	non	sur pied à l'unité de produit

- Laisser à l'Office National des Forêts le soin d'organiser au mieux les ventes de coupes de bois sur pied à l'unité de produits, la commune demeurant libre de fixer elle-même les

prix de retrait si elle le juge utile.
Destination et conditions d'exploitation des produits :

Parcelles 15 : Vente en bois sur pied de l'ensemble des produits des coupes (bois énergie) à l'unité de produits.

4 – ATTRIBUTION DE LA LOCATION DU LOGEMENT 13 RUE OMER GALISSANT

M. LARRIEU ayant donné congé en mai dernier pour le logement 13 rue Omer Galissant, des dossiers de candidatures ont été déposés en mairie.

Après étude de chaque dossier, celui de Mme LOUTZ Véronique a été retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité par 13 voix POUR :

- Attribuer le logement à Mme LOUTZ Véronique,
- Fixer le loyer de la location du logement à 602,30 € par mois,
- Dire que ce loyer sera révisable à la date anniversaire en fonction de l'indice IRL donné par l'INSEE,
- Fixer le bail à 3 ans renouvelable,
- Demander un mois de loyer en caution,
- Autoriser M. le Maire à signer tous documents inhérents à cette location.

5 – ACQUISITION D'UN CHARGEUR POUR LE TRACTEUR NEW HOLLAND T4020

Suite aux dernières inondations, le cantonnier et les adjoints ont œuvré pour tout nettoyer dès le dimanche matin. Il est alors apparu nécessaire de se doter d'un chargeur pour le tracteur communal afin de faciliter ce genre d'intervention.

L'acquisition d'un chargeur est donc envisagée pour le tracteur New Holland T4020. Des propositions ont été envoyées :

- Motobrie pour une valeur de 8.580 € HT,
- Bouchard Agriculture pour une valeur de 10.400 € HT.

Les caractéristiques techniques du chargeur sont discutées en séance. Un troisième devis va être demandé

par M. Mathieu HERVE et des précisions seront demandées aux deux entreprises déjà sollicitées.

6 – INFORMATIONS ET COMMUNICATION DU MAIRE ET DES COMMISSIONS

Animation : L'idée d'organiser une brocante en septembre a été abandonnée car l'organisateur, M. HOUDAN d'ORGA LOISIRS est complet. En outre, il va prendre sa retraite l'année prochaine. L'étude d'une brocante en 2022 est en cours.

Travaux : Un branchement définitif a été installé sur la place de l'église pour éviter d'avoir à réaliser un branchement provisoire chaque année lors de la Fête du Village.

Les 3 fenêtres du secrétariat de mairie vont être remplacées. Un accès handicapé devant la porte en bas de la mairie va être réalisé. L'ouverture de la porte latérale de l'église a été réparée mais le linteau en chêne doit être changé. Des travaux de renforcement des fondations d'un des 3 ponts de la Fontaine Voisin sera réalisé cet été.

Cadre de Vie : La commune a fait l'acquisition de bacs à fleurs pour remplacer ceux devant la mairie. La grille du bâtiment va être repeinte en gris anthracite. Deux bancs vont être positionnés à l'aire de jeux et un autre au lavoir Fontaine Voisin. Une poubelle et un cendrier seront installés à l'entrée de la salle polyvalente et une petite poubelle devant la mairie.

Action Sociale : Une situation préoccupante est évoquée en Conseil Municipal. Mme Catherine LE ROY de la Commission Action Sociale se chargera de prendre contact avec la personne concernée pour l'accompagner dans les démarches qui amélioreront sa situation financière et sociale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 11.